



La rentrée

2021 - 2022

des collégiens deux-sévriens



SOMMAIRE

Communiqué de presse de synthèse	3
Les collèves en chiffres	4
LES COLLÈGES face à la crise sanitaire	6
BÂTIR de bonnes conditions de travail	9
ALIMENTATION du goût, du local et des éco-gestes	19
OUVERTURE sur le monde extérieur	23
APRÈS les années collèves	28

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE SYNTHÈSE

“ Nous avons de l’ambition pour chacun de nos jeunes deux-sévriens. Grâce à une politique volontariste, le Département des Deux-Sèvres participe à guider les collégiens sur les chemins de la réussite et à en faire les citoyens de demain. ”



Coralie Dénoués

Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres

UN DÉPARTEMENT IMPLIQUÉ DANS LA CONSTRUCTION DE L'AVENIR DE LA JEUNESSE

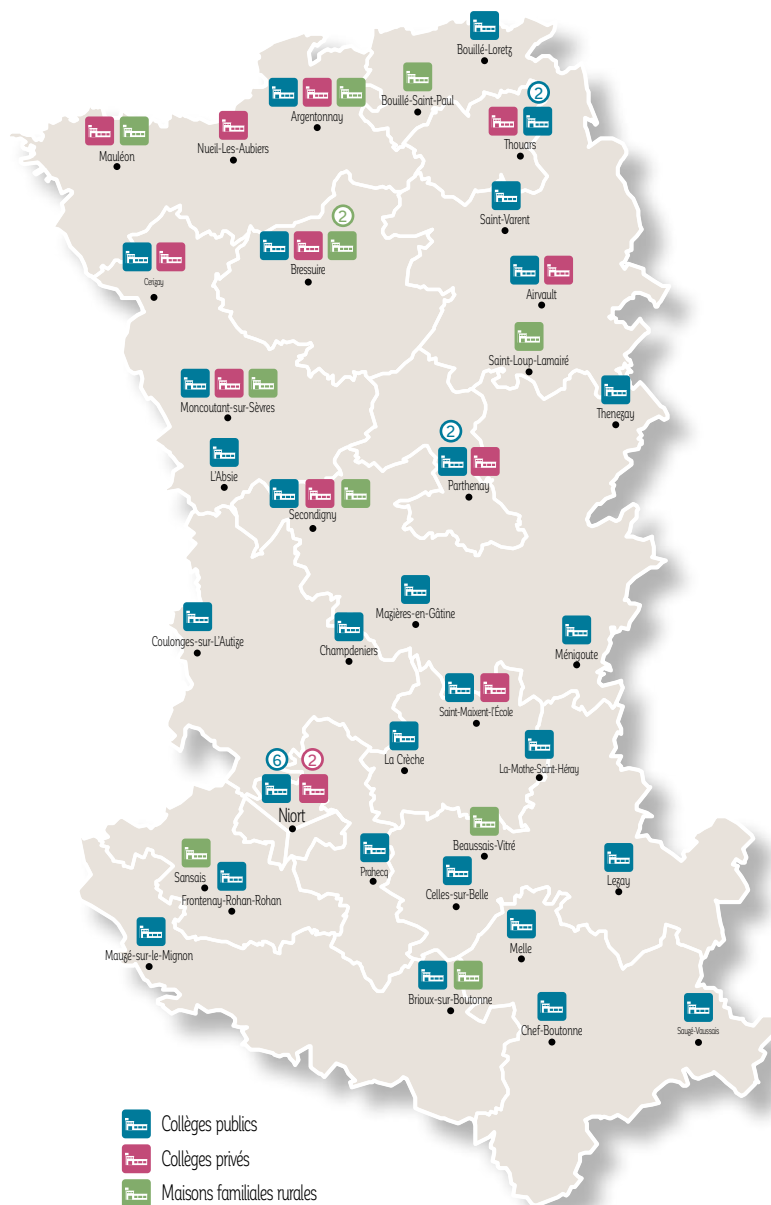
Aux côtés des Deux-Sévriens tout au long de leur vie, le Département apporte une attention toute particulière aux collégiens. « Ils sont nos forces vives de demain. **Il faut faire grandir notre jeunesse**, les aider à se construire et à s'épanouir au sein des établissements scolaires mais également en dehors en les sensibilisant à l'engagement citoyen, à la culture, au sport, à l'environnement », souligne Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, mercredi 1^{er} septembre 2021, à la Maison du Département à Niort aux côtés de Thierry Marolleau, 1^{er} vice-président en charge des finances et des bâtiments et de Rose-Marie Nieto, conseillère départementale en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Pour accompagner sur les chemins de la réussite les quelque 18 595 collégiens inscrits pour cette rentrée scolaire 2021-2022 (effectif prévisionnel au sein des collèges publics et privés ainsi qu'au sein des Maisons familiales et rurales), **le Département des Deux-Sèvres dédie en 2021 plus de 25 millions d'euros à l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens, à la modernisation numérique et à l'amélioration de la qualité de la restauration collective.** Au-delà de ces principales actions, la collectivité mène une politique ambitieuse d'accompagnement éducatif afin que chaque collégien puisse devenir un citoyen équilibré et ouvert sur le monde. Et Coralie Dénoués de conclure : « Nos compétences départementales sont au service du développement des collégiens, dans de nombreux domaines. C'est pourquoi le Département soutient tous les types d'enseignement, général comme professionnel ».

LES COLLÈGES EN CHIFFRES

49 collèges, **18 214** collégiens dont 3 419 élèves de 6^e dans les collèges publics (effectifs prévisionnels) :

- **36 collèges publics** accueillent 13 759 élèves (13 755 lors de la rentrée scolaire 2020-2021) ;
- **13 collèges privés** accueillent 4 455 élèves (4 456 lors de la rentrée scolaire 2020-2021) ;
- on compte en plus 381 élèves de 4^e et de 3^e répartis dans les **9 des 11 Maisons familiales et rurales** du territoire. Ces dernières comptent 1284 élèves au total pour cette rentrée (1245 lors de la rentrée scolaire 2020-2021) ;
- **279 agents du Département** travaillent au sein des établissements publics (accueil, restauration scolaire, maintenance et entretien des locaux) ;
- **47 % de produits locaux** dans les 1,8 million de repas servis annuellement dans les collèges publics.



En charge des collèges, la collectivité départementale agit pour la réussite éducative des jeunes deux-sévriens. Les champs de compétence du Département sont les suivants :

- **la modernisation des conditions d'apprentissage :**
 - amélioration, entretien, extension ou restructuration des bâtiments
 - refonte de l'infrastructure réseau, entretien et remplacement des matériels informatiques, déploiement de tablettes dans tous les établissements

- **la participation au fonctionnement :**
 - dotation de fonctionnement annuelle pour les 36 collèges publics, 13 collèges privés et 11 Maisons familiales et rurales
 - crédits à vocation pédagogique pour la poursuite d'actions éducatives, pédagogiques ou culturelles

- **la restauration des collégiens :**
 - modernisation et adaptation des restaurants aux usages et aux exigences sanitaires
 - politique incitative pour l'approvisionnement local des établissements

- **autres interventions :**
 - soutien au pôle universitaire niortais
 - octroi de bourses universitaires
 - développement et administration de l'IFFCAM

25,3 MILLIONS D'EUROS À L'ÉDUCATION EN 2021 :

9 millions d'euros pour les frais de personnels

7,25 millions d'euros pour les travaux de restructuration et d'aménagements lourds, mise en accessibilité, travaux d'économie d'énergie, mise en sécurité et hygiène, amélioration de la fonctionnalité et des conditions de travail, au sein des collèges publics

3,65 millions d'euros pour le fonctionnement (charges administratives, entretien...) des collèges publics

2,46 millions d'euros pour les collèges privés

1,26 million d'euros pour l'achat d'équipements de protection individuelle, la participation à des actions artistiques, culturelles ou professionnelles, l'utilisation des équipements sportifs communaux ou intercommunaux

497 900 euros pour l'enseignement supérieur

482 000 euros pour les collèges numériques

476 000 euros pour les actions spécifiques en matière de restauration scolaire telle que l'incitation à l'utilisation de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique, le soutien financier aux familles fragilisées

228 000 euros pour les Maisons familiales rurales

Les collèges
**FACE À LA
CRISE SANITAIRE**

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Pour participer à garantir la continuité pédagogique et la vie sociale au sein des établissements scolaires, le Département des Deux-Sèvres s'est pleinement mobilisé dès le début de la crise sanitaire.

Aussi, désinfection renforcée des 36 collèges publics, renforts de personnel au sein des établissements, livraison de masques à tous les collégiens du Département (collèges publics et privés, MFR) ont rythmé les années scolaires depuis mars 2020.

Aujourd'hui, si la couverture vaccinale s'étend, la vigilance face à l'épidémie ne doit pas faiblir pour cette rentrée scolaire 2021-2022. **Aussi, la collectivité poursuivra ses distributions de masques au sein des établissements toutes les 6 semaines tout au long de l'année scolaire.**

Cette mesure contribue à rassurer les parents et permet à tous les élèves de retrouver sereinement le chemin des collèges et la vie sociale et éducative indispensables à leur épanouissement.

À noter que dès le mois de septembre, le SDIS procédera à la vaccination des élèves consentants au sein de plusieurs collèges.



LES MASQUES EN CHIFFRES

- Année scolaire 2020 -2021 : plus de 250 000 masques pour les collégiens

Au-delà la distribution dans chaque foyer deux-sévrien, le Département livre toutes les 6 semaines 2 masques pour chaque collégien.

>> Coût de l'opération en 2020 :
1 million d'euros.



UN RENFORCEMENT IMPORTANT DES PRATIQUES D'ENTRETIEN

Afin de garantir les conditions optimales de sécurité aux collégiens deux-sévriens, le Département, en lien étroit avec les services de l'Éducation nationale dont le principal de chaque collège, déclinera sur son territoire le protocole sanitaire édicté par le ministère.

Les 279 agents de la collectivité sont formés et désormais rompu à l'exercice pour l'application de ce protocole dans les champs de compétence de la collectivité : la restauration, la maintenance et l'entretien.

Pour cette rentrée, le Département des Deux-Sèvres a décidé de renforcer ses pratiques d'entretien. Aussi, les équipes recevront un nouveau protocole d'entretien réalisé par la direction de l'Éducation et un groupe pilote de plusieurs agents d'entretien. Une formation est programmée pour chaque agent.

La collectivité a effectivement investi **182 000 euros** dans la technologie du bio-nettoyage vapeur. Initialement implantée dans les services de restauration, cette technologie s'est progressivement développée pour l'entretien des locaux et notamment des sanitaires. **D'ici fin octobre prochain, 36 nettoyeurs vapeur dédiés à l'entretien des sanitaires seront déployés dans les 36 collèges.** En plus d'assurer un nettoyage irréprochable, ils apporteront un confort de travail aux agents.

Bâtir

**DE BONNES
CONDITIONS
DE TRAVAIL**

DES COLLÈGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

Face aux enjeux importants de rénovation, d'agrandissement, d'adaptation des bâtiments aux nouveaux usages, la Majorité départementale engage un ambitieux plan d'investissement dans les collèges. Les 36 collèges publics du département font l'objet de toute l'attention de la collectivité, considérant qu'ils sont à la fois un outil de travail au service de l'apprentissage des jeunes Deux-Sévriens et un lieu de vie, berceau de leur épanouissement intellectuel et social.

En 2021, les travaux d'investissement programmés dans les collèges représentent un coût de 7,25 millions d'euros et concernent tous les collèges du territoire.

Au menu des chantiers : réfection des enrobés de la cour, réfection de sanitaires, rénovation thermique, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la zinguerie, réorganisation fonctionnelle des salles de cours ...



Les conditions d'accueil sont un préalable à la transmission des savoirs et au bien-être des collégiens.



Thierry Marolleau

1^{er} vice-président
du Conseil départemental
des Deux-Sèvres en charge des finances
et des bâtiments

ZOOM SUR LE COLLÈGE JEAN-ZAY À NIORT

Pause essentielle dans la journée d'un collégien, le déjeuner doit se dérouler dans des conditions optimales et un cadre agréable. Afin de répondre à ces objectifs, le Département des Deux-Sèvres a investi **900 000 euros pour l'extension et la remise aux normes de la demi-pension** afin d'accueillir les quelque 435 demi-pensionnaires (chiffre 2020-2021).

Débutés en janvier 2021 et achevés en août dernier (maîtrise d'oeuvre cabinet d'architecte niortais AZ), les travaux ont consisté à augmenter la capacité d'accueil de la salle de restauration par une extension afin de fluidifier le temps de service et le passage des élèves.

Les locaux sanitaires et logistiques ont également été rénovés. La réalisation de cette opération a nécessité l'intervention de 14 entreprises dont **10 entreprises deux-sévriennes**.

Durant la période de chantier, le gymnase du collège a été aménagé en salle de restaurant afin d'assurer la continuité du service. Aussi, **le sol du gymnase** déjà vieillissant avant l'utilisation de l'espace en salle de restaurant, **a été remplacé pour un montant de 65 000 euros**.

Les travaux, en cours de finition, consistent en la pose d'un nouveau revêtement et de la signalétique des tracés des terrains. Cela permet d'optimiser les surfaces des aires de jeux (basket, handball, volley-ball, etc.)

Avant travaux

- Surface du restaurant des élèves : 166 m²
- Surface du restaurant dédiée aux commensaux : 46 m²
- Nombre de places : **164 places**

Après travaux d'extension

- Surface du restaurant des élèves : 227 m²
- Surface du restaurant dédiée aux commensaux : 53 m²
- Nombre de places : **207 places soit + 43 places**

JEAN-ZAY

EN QUELQUES CHIFFRES

○ Effectifs

En 2020-2021, le collège accueillait 566 élèves. L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2021-2022 s'élève à 568 collégiens.

○ Dotation de fonctionnement

L'établissement a reçu une dotation de fonctionnement de 110 627 € de la part du Département pour l'année scolaire 2020-2021.

○ Personnel du Département

L'équipe est composée de 11 ETP.



ZOOM SUR LE COLLÈGE LOUIS-MERLE À SECONDIGNY

Réfection de sanitaires

Budget : **200 000 €**

Nature des travaux : remise en état des sanitaires après dégradation

Réalisation de plafonds, remplacement des sanitaires (plomberie), carrelage, remplacement des séparateurs par des cloisonnettes, revêtement mural

Enjeu : assurer une meilleure pérennité des ouvrages

Travaux pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap

Budget : **80 000 €**

Nature des travaux : travaux de mise en conformité PMR de l'infirmerie et des toilettes

La démolition et le désamiantage ont été réalisés cet été, la fin des travaux est prévue en novembre.

Collège Louis-Merle à Secodigny



LOUIS-MERLE

EN QUELQUES CHIFFRES

○ Effectifs

En 2020-2021, le collège accueillait 218 élèves. L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2021-2022 s'élève à 225 collégiens.

○ Dotation de fonctionnement

L'établissement a reçu une dotation de fonctionnement de 59 612 € de la part du Département pour l'année scolaire 2020-2021.

○ Personnel du Département

L'équipe est composée de 5 ETP.

○ le collège

Roger-Thabault à Mazières-en-Gâtine

La **réfection des sanitaires** collectifs pour les élèves ainsi que des sanitaires pour les professeurs est en cours au collège Roger-Thabault à Mazières-en-Gâtine.

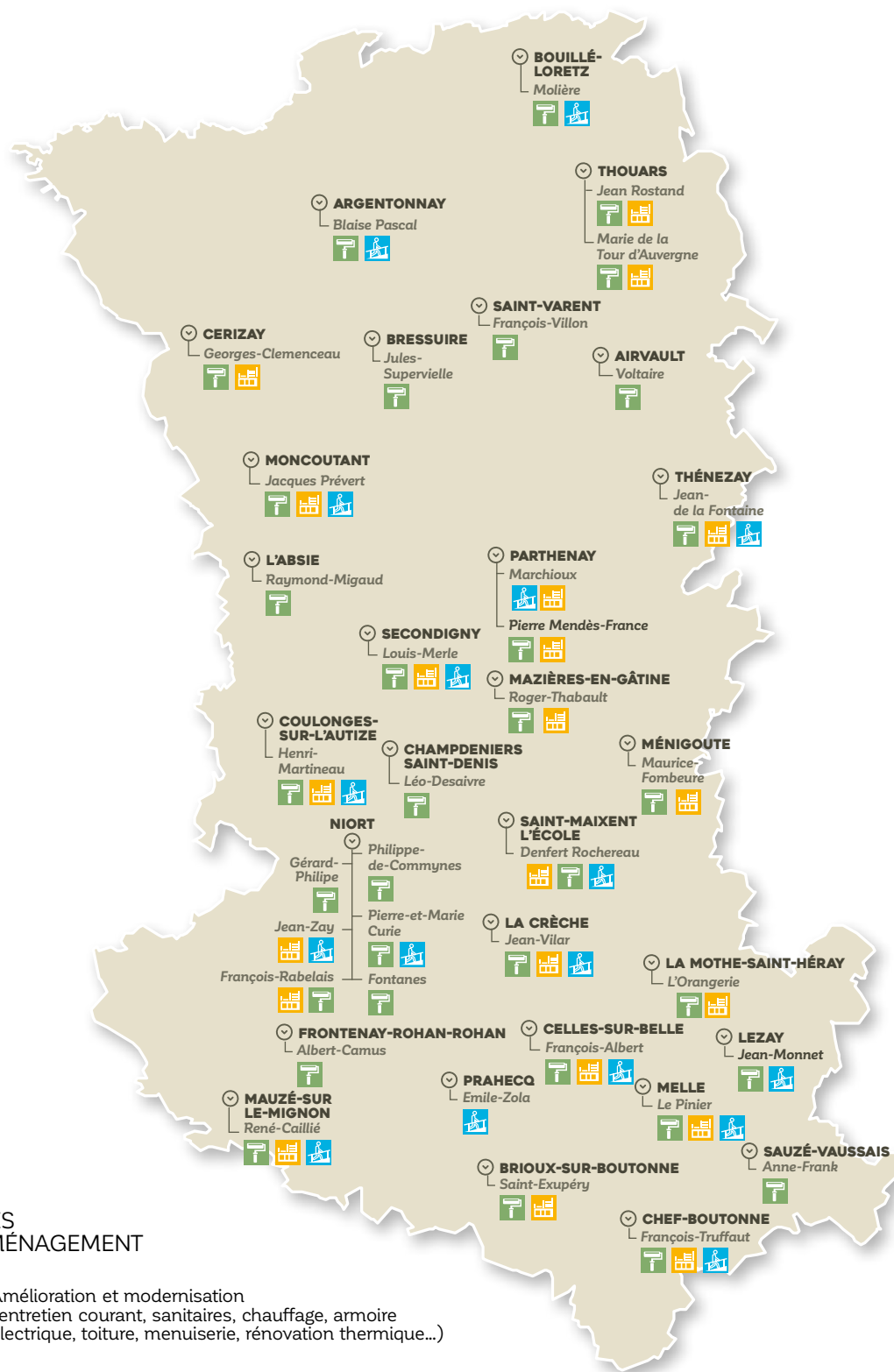
Le chantier a débuté mi-juillet pour une livraison fin novembre. Les travaux sont suivis par le bureau d'étude technique Maret et 8 corps d'état sont nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

>> Coût du chantier : **200 000 €**.




Au programme d'ici fin 2021 : la **réfection du complexe isolant et de l'étanchéité du bâtiment de l'externat**.

>> Coût : **150 000 €**.

FOCUS SUR LES DERNIÈRES OPÉRATIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE FINALISATION



TYPES D'AMÉNAGEMENT

-  Amélioration et modernisation (entretien courant, sanitaires, chauffage, armoire électrique, toiture, menuiserie, rénovation thermique...)
-  Restructurations lourdes
-  Accessibilité et sécurisation des accès

TRAVAUX TERMINÉS

○ Collège Pierre-et-Marie-Curie à Niort : Réfection des sanitaires pour les garçons

- Budget : **113 000 €**
- Enjeu : assurer une meilleure pérennité des ouvrages



○ Collège Molière à Bouillé-Loretz : Réfection de la cour de récréation

- Budget : **80 000 €**
- Enjeux : assurer la sécurité des élèves qui évoluent dans la cour - redonner un meilleur visuel à la cour dont les enrobés étaient déformés par les racines des arbres existants qui seront remplacés



○ Collège François-Truffaut à Chef-Boutonne : Réfection de la cour de récréation

- Budget : **80 000 €**
- Enjeux : remise en état des enrobés, avec réfection des réseaux Eaux pluviales et mise à niveau des regards d'assainissement



○ Collège Georges-Clemenceau à Cerizay : Réorganisation fonctionnelle des salles de réunion, de permanence et d'arts plastiques

- Budget : **100 000 €**
- Enjeu : optimiser l'espace disponible pour répondre au mieux aux besoins de l'établissement

TRAVAUX EN COURS

- **Collège Jean-Monnet à Lezay :**
Réorganisation des salles d'arts plastiques et des agents de maintenance
 - Budget : **250 000 €**
 - Enjeux : optimiser l'espace disponible pour répondre au mieux aux besoins pédagogiques de l'établissement – réalisation d'un espace adapté à l'activité de l'agent de maintenance en termes d'espace, d'acoustique et de thermique.
 - Fin des travaux : décembre 2021

Collège Albert-Camus
à Frontenay-Rohan-Rohan



- **Collège Louis-Merle à Secondigny :**
Réfection des sanitaires
 - Budget : **200 000 €**
 - Enjeu : assurer une meilleure pérennité des ouvrages
 - Fin des travaux : novembre 2021

Collège de l'Orangerie
à La Mothe-Saint-Héray



- **Collège Albert-Camus à Frontenay-Rohan-Rohan :**
Mise en place d'une chaufferie bois
 - Budget : **250 000 €**
 - Mise en service : en octobre 2021

- **Collège de L'Orangerie à La Mothe-Saint-Héray :**
Remplacement de la chaudière
 - Budget : **125 000 €**
 - Mise en service : en octobre 2021

DES COLLÈGES CONNECTÉS



Un réseau et du matériel informatique performants sont des incontournables pour de bonnes conditions d'apprentissage. Aussi, depuis 2015, le Département des Deux-Sèvres a investi 2,6 millions d'euros pour le déploiement de matériel informatique (ordinateurs, tablettes, vidéo-projecteurs, serveurs et bornes Wifi) et 3,5 millions d'euros pour la restructuration des réseaux informatiques des 36 collèges publics.



DES COLLÈGES FIBRÉS

Un chantier d'envergure a également été lancé : le raccordement des collèges à la fibre optique. Porté par Deux-Sèvres Numérique (Syndicat mixte rassemblant les intercommunalités et le Département des Deux-Sèvres) inscrit dans le groupement Poitou Numérique, « **ce réseau offrira une connexion à très haut débit jusqu'à 100 MB/seconde. Les collèges ont été inscrits comme sites prioritaires** », précise René Bauruel, conseiller départemental en charge du développement et de l'innovation numérique.

Après les 8 premiers collèges raccordés à la fibre, 4 autres le seront prochainement et des études sont en cours pour 8 collèges en attente de raccordement.



La modernisation numérique est essentielle pour créer des conditions optimales d'apprentissage.



Rose-Marie Nieto

Conseillère départementale en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur

DES RÉSEAUX SÉCURISÉS ET PLUS PERFORMANTS

Les réseaux informatiques sont de plus en plus sollicités notamment avec l'accroissement de l'enseignement à distance. Se pose avec cette utilisation soutenue, le problème de la sécurité. Pour satisfaire à une sécurité informatique optimale, le Département des Deux-Sèvres investit pour remplacer les pare-feux des 36 collèges par des équipements de dernières technologies.

Les nouveaux équipements proposés aux collèges offrent de meilleures garanties de sécurité informatique, optimisent la bande passante et sont administrables à distance (depuis la Maison du Département à Niort).

Le déploiement a débuté en avril par une expérimentation dans les collèges Pierre-et-Marie-Curie à Niort et Jean-Vilar à La Crèche. Suivis ensuite par Gérard-Philippe à Niort, Philippe-de-Commynes à Niort, Supervielle à Bressuire, Jean-Zay à Niort, Rabelais à Niort, Fontanes à Niort, Jean-de-la-Fontaine à Thenezay et Anne-Frank à Sauzé-Vaussais.

L'ensemble des autres établissements sera doté des nouveaux pare-feux d'ici la fin d'année.

RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS DANS LES COLLÈGES

- **833** vidéoprojecteurs
- **3252** PC pour les élèves et **949** pour les professeurs
- **36** serveurs
- **580** bornes Wifi
- **1688** tablettes

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LA ROUTE DU COLLÈGE

Outre les travaux d'accessibilité réalisés dans les établissements, le Département des Deux-Sèvres consacre un budget de **1,8 million d'euros au transport scolaire adapté**. Le trajet domicile-école/collège/lycée/université fait partie, au même titre que pour les jeunes personnes valides, du quotidien des jeunes en situation de handicap.

Le Département transporte annuellement **350 élèves** et finance pour cela 6 sociétés de transport. « *Grâce à cette mission, il contribue à l'intégration de la personne en situation de handicap au sein de la société et favorise leur scolarité en milieu ordinaire* », souligne Maryline Gelée, conseillère départementale en charge des transports adaptés.



Alimentation :

**DU GOÛT, DU LOCAL
ET DES ÉCO-GESTES**

DU GOÛT ET DU LOCAL DANS LES ASSIETTES



Près de 13 000 collégiens déjeunent chaque jour au collège durant l'année scolaire. Aussi, le Département des Deux-Sèvres a fait de la qualité de la restauration l'un des axes forts de sa politique. Un accent tout particulier a été mis dès 2017 sur l'approvisionnement de proximité afin de favoriser conjointement la qualité des repas et le développement des filières agroalimentaires deux-sévriennes.

Cette politique basée sur le recensement des producteurs locaux et des fiches produits, l'accompagnement aux modalités d'achat et l'aide financière de 0,10 euro par repas lorsque l'objectif des 40 % est atteint a porté ses fruits.

« *Aujourd'hui, parmi les 1,8 million de repas préparés et servis chaque année dans les restaurants scolaires des collèges publics, on compte 47 % de produits locaux* », précise Anne-Sophie Guichet, conseillère départementale en charge de l'approvisionnement local pour la restauration hors domicile et des circuits courts.

Est également versée une aide départementale de 0,05 euro par repas pour les collèges ayant atteint un objectif de 10 % de leur approvisionnement issu de l'agriculture biologique.

En plus de ces aides financières incitatives, des temps d'éducation à une alimentation saine sont proposés aux élèves : interventions sur la découverte des métiers, sur l'équilibre alimentaire et la nutrition, le lien entre l'alimentation et le sport.

Enfin, toujours au service du goût, de la qualité mais également des bonnes conditions de travail des agents de restauration, le Département a investi en 2020 et 2021, **500 000 euros dans les matériels de cuisine** (adoucisseur, chambre froide, vitrine, four, etc.)

RAPPROCHER LE CHAMP DE L'ASSIETTE GRÂCE AU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Pour la mise en adéquation de l'offre alimentaire locale, la distribution et la consommation, le Département a défini un Plan alimentaire territorial à plusieurs étapes :

- une **étude de l'offre et des besoins alimentaires (ménages ainsi que restauration hors domicile publique et privée)** en Deux-Sèvres est actuellement menée.

Les objectifs de cette étude sont de contribuer à la création de valeur ajoutée sur les exploitations, à la structuration amont de nouvelles filières de diversification (production de légumes plein champ en conventionnel et en biologique), au développement des circuits courts de commercialisation, à la relocalisation de la production notamment pour les produits carnés et laitiers ;

- un volet social et sociétal sera développé dans le cadre de ce projet à savoir l'éducation alimentaire et la lutte contre le gaspillage notamment dans la restauration collective (scolaire, EHPAD...) ainsi qu'un **accès facilité pour tous aux produits locaux** et de qualité via un travail avec la Banque alimentaire des Deux-Sèvres, les CCAS, les épiceries sociales...

En parallèle de cette facilitation d'accès aux produits locaux, le Département déploie un **nouveau logiciel d'approvisionnement et de gestion des stocks** au sein des établissements. Ce dernier intègre les nouvelles nomenclatures issues de la loi EGALIM.



GESTES VERTS À TABLE

Moment de repos et de convivialité essentiel, le temps du repas est également un moment pédagogique et citoyen où les élèves apprennent à vivre ensemble et à s'impliquer dans la société en adoptant les bons comportements notamment en faveur du développement durable.

La mise en place du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges deux-sévriens a débuté en 2016. Ces mesures anti-gaspi permettent de répondre à plusieurs objectifs :

- la **maîtrise des coûts** dans la confection des repas ;
- la **mise en conformité** avec la réglementation sur les déchets et la loi **EGALIM** ;
- la politique départementale en faveur de la **promotion de l'approvisionnement de proximité** et d'une **alimentation qualitative** ;

- les **enjeux éducatifs associés** et le développement de la responsabilité citoyenne de l'individu ;
- un **objectif d'amélioration des conditions de travail** notamment avec la réduction de la charge des sacs à déchets.

Pour satisfaire à cet objectif du « Moins de déchets, moins de gaspillage », le Département a investi dans des tables de tri avec ou sans pesée intégrée, des bars à salades, des balances pour les pesées et des vides-ordures au niveau de la table de dérochage.

A ce jour, 23 collèges sont engagés dans la démarche et en moyenne, **le grammage de déchets par élève a diminué de 20 %**.

UNE ALIMENTATION SAINTE ACCESSIBLE À TOUS LES COLLÉGIENS

Chaque repas dure environ trente minutes et comporte :

- une entrée au choix ;
- un plat principal et sa garniture au choix ;
- un produit laitier ;
- un dessert au choix.

Le repas est facturé entre **1,35 euros et 4,50 euros aux familles** selon le quotient familial pour un **coût réel de 7,50 euros pour le Département**. Ce dernier propose une aide à la demi-pension pour les familles les plus fragilisées à hauteur de **74 000 euros par an**.

Ouverture

**SUR LE MONDE
EXTÉRIEUR**

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département des Deux-Sèvres mène une politique ambitieuse d'accompagnement éducatif afin que chaque collégien puisse devenir un citoyen ouvert sur le monde. Tour d'horizon.

DU SPORT POUR TOUS

Le Département encourage **la pratique sportive et la découverte de disciplines sportives** en apportant une aide financière au fonctionnement du comité départemental de l'UNSS ainsi qu'une participation aux frais de déplacements des équipes des collèges aux championnats de France.

En parallèle de ce soutien, les accompagnements du Département se déclinent sous la forme d'aides :



- au fonctionnement des sections sportives scolaires ;
- versées aux collectivités propriétaires de gymnases et de stades pour leur fonctionnement, cela en fonction des heures réelles d'utilisation par les collégiens ;
- au transport versées à l'établissement pour les élèves de 6e pour se rendre à la piscine lorsque cette dernière n'est pas située sur la commune du collège ;
- à l'utilisation versées aux collectivités propriétaires de piscines pour leur utilisation par les élèves de 6^e ;
- à l'investissement en versant des subventions aux collectivités propriétaires de gymnases, stades et piscines.

THÉÂTRE, CINÉMA, MUSIQUE...



Pour cette année 2021-2022, **le Département reconduit les résidences artistiques** au sein des collèges Raymond-Migaud à L'Absie, Jacques-Prévert à Moncoutant, François-Truffaut à Chef-Boutonne, Jean-Zay à Niort et Jean-Rostand à Thouars. *« Véritables instruments de l'éducation artistique et culturelle, ces résidences artistiques présentent la double vertu de répondre à des enjeux de réussite scolaire dans les collèges ainsi qu'à des enjeux de développement équilibré du territoire »*, précise Philippe Chauveau, conseiller départemental en charge de la culture et de la lecture.

Le Département alloue également des crédits pour permettre aux collégiens de découvrir, le cinéma en finançant notamment les frais de transport des collégiens inscrits dans le dispositif **« Collèges au cinéma »**.

Enfin, pour redonner du souffle au secteur culturel, le Département a dans le cadre de son plan de relance octroyé des aides aux compagnies artistiques pour **des représentations au sein des collèges**. Plus d'une vingtaine de représentations sont d'ores et déjà programmées.

SPORT ET CULTURE APRÈS LA CLASSE

Initié dans le cadre du Plan de Relance suite à la crise sanitaire du printemps 2020, le Pass Culture Sport 79 est reconduit en version optimisée. Il est dorénavant ouvert aux enfants de 3 à 17 ans (contre 6 à 17 ans auparavant), une aide de 30 euros est proposée dès la première activité culturelle ou sportive choisie (contre 15 euros auparavant) soit une aide maximale de 60 euros par enfant y compris pour 2 activités de même nature (contre une activité sportive et une activité culturelle auparavant). **Il reste sans conditions de ressources pour les familles.**

« *Son triple objectif reste quant à lui inchangé : favoriser l'accès à la pratique culturelle et sportive, soutenir la reprise d'activité des associations deux-sévriennes et promouvoir l'épanouissement personnel diversifié des jeunes deux-sévriens.* » détaille François Gingreau, conseiller départemental en charge du sport.

Pour mémoire, 13 000 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement du Département dans le cadre de la première édition du Pass Culture Sport 79.

L'accès à la plate-forme

www.passculturesport79.fr est possible depuis le 1^{er} septembre 2021.



DES COLLÉGIENS IMPLIQUÉS !

« Plus de 700 idées ont été déposées sur la plate-forme du budget participatif 79 », précise Christine Hypeau, conseillère départementale en charge de la participation citoyenne.

Parmi les 80 projets élus par les Deux-Sévriens et en cours de déploiement sur tout le territoire, plusieurs concernent les collèges dont « Une cour repensée au collège Antoine de Saint-Exupéry à Brioux-sur-Boutonne », « Se sentir bien à Pierre-et-Marie-Curie ».



LES COLLÉGIENS ONT LA PAROLE AVEC 79 MON DÉPARTEMENT

Pour étoffer ses missions en faveur de la réussite des collégiens, le Département des Deux-Sèvres a initié lors de la rentrée 2018-2019 **des émissions radios réalisées par les collégiens en partenariat avec les radios locales D4B, Radio Gâtine et Radio Val d'Or.**

Financée par le Département, cette émission mensuelle baptisée 79 Mon Département donne la parole aux collégiens. Interview, micro-trottoir, présentation de leur établissement... ces journalistes en herbe et en verve parlent aux auditeurs durant une vingtaine de minutes. Le projet d'initiation aux pratiques journalistiques radiophoniques sera reconduit pour cette année scolaire 2021-2022.



Après
**LES ANNÉES
COLLÈGES**

LA TRANSMISSION DES SAVOIRS GRÂCE À L'APPRENTISSAGE



En 2021, l'engagement envers la formation professionnelle monte en puissance. En plus du soutien annuel en faveur de l'opération « Bravo les artisans ! » et d'une subvention d'un million d'euros octroyée en mai dernier pour la réhabilitation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Niort, la collectivité ouvre ses services aux apprentis.

Sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap et les créateurs ou repreneurs d'entreprises dont l'activité nécessite un diplôme, « *ces contrats d'apprentissage concerneront tous les métiers et tous les profils, de l'agent d'exploitation à l'assistant social en passant par le chef de cuisine, l'ingénieur en agriculture ou encore le gestionnaire carrière-paie* », explique Olivier Poiraud, vice-président du Conseil départemental en charge de l'Insertion sociale et professionnelle.

Sur la période 2021-2028, 10 à 15 contrats d'apprentissage seront proposés chaque année par la collectivité.

FORMATIONS UNIVERSITAIRES ET BOURSES DOCTORALES

Bien que n'étant pas une compétence du Département, la collectivité réitère son soutien à l'enseignement supérieur. **Une enveloppe de 250 700 euros est dévolue à l'Université de Poitiers** pour le fonctionnement des filières d'enseignement supérieur délocalisées au cœur du Pôle universitaire de Niort (PUN). Les formations qui y sont dispensées présentent des taux d'insertion remarquables avec, notamment pour le domaine banque-assurance, des débouchés de proximité.

Un budget de 60 000 euros est également attribué aux bourses d'études et de recherche.

L'IFFCAM ET SON RAYONNEMENT NATIONAL

Créé en 2004 à l'initiative du Département des Deux-Sèvres, propriétaire des lieux, **l'institut francophone de formation au cinéma animalier de Ménigoute (Iffcam) bénéficie d'une subvention du Département de 218 400 euros.**

« Cet établissement jouit d'une véritable notoriété nationale voire internationale et présente un taux d'insertion professionnelle à l'issue du cycle d'étude de l'ordre de 70 % », se félicite Séverine Vachon, vice-présidente du Conseil départemental en charge du développement durable, des PNR et des ENS.



iffcam
INSTITUT FRANCOPHONE DE FORMATION
AU CINÉMA ANIMALIER DE MÉNIGOUTE

Une école unique en Europe,
dans un espace naturel

DIPLOMES UNIVERSITAIRES FORMATIONS COURTES FORMATIONS SUR-MESURE

DEUX SEVRES
79
UNE ÉCOLE
UNIQUE
EN EUROPE
www.iffcam.net

DES BOURSES D'ÉTUDES ACCORDÉES À DES ÉTUDIANTES EN MÉDECINE ET EN ORTHOPHONIE

Le Département, en collaboration étroite avec la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Deux-Sèvres et le Conseil départemental des Deux-Sèvres de l'ordre des médecins, a bâti une stratégie pour renforcer et pérenniser la présence de professionnels de santé en Deux-Sèvres : le Plan Santé 79 pour la période 2021-2023.

« *Dans le cadre de ce plan, des bourses d'études pour encourager l'installation des orthophonistes et des médecins généralistes sont octroyées* », souligne Claire Paulic, conseillère départementale en charge de la santé.

D'un montant annuel de 6000 euros, elles sont versées durant leurs 3 dernières années d'études contre un engagement d'installation de 5 années en Deux-Sèvres à l'issue de leur formation.



CONTACT PRESSE

Delphine Péronnet
06 63 21 57 51
delphine.peronnet@deux-sevres.fr

Département des Deux-Sèvres
Mail Lucie Aubrac
CS 58880 - 79028 NIORT
www.deux-sevres.fr

